

Premier trimestre 2006  
États financiers consolidés intermédiaires  
et notes y afférentes



10 MAI 2006

<i>(en millions de dollars, sauf les données par action, et en dollars canadiens) (non vérifié)</i>	Trimestre clos le 31 mars	
	2006	2005
<b>Produits d'exploitation</b>		
Passages	2 021 \$	1 739 \$
Fret	151	135
Autres	312	303
	<b>2 484</b>	<b>2 177</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Salaires et charges sociales	642	613
Carburant avion	569	415
Locations avions	113	90
Redevances aéroportuaires et de navigation	230	213
Maintenance, matières et fournitures avions	129	94
Communications et technologies de l'information	78	77
Restauration et fournitures connexes	80	78
Amortissement et désuétude	134	120
Commissions	68	65
Charge de main-d'oeuvre exceptionnelle <span style="float: right;">note 4</span>	33	-
Autres	470	422
	<b>2 546</b>	<b>2 187</b>
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(62)</b>	<b>(10)</b>
<b>Produits (charges) hors exploitation</b>		
Intérêts créditeurs	22	12
Intérêts débiteurs	(88)	(75)
Intérêts capitalisés	9	3
Gain à la vente d'actifs	3	-
Gain de dilution <span style="float: right;">note 6</span>	220	-
Autres	3	(3)
	<b>169</b>	<b>(63)</b>
<b>Bénéfice (perte) avant les éléments suivants</b>	<b>107</b>	<b>(73)</b>
Intérêts minoritaires	(15)	(3)
Écart de change	13	(15)
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	13	14
<b>Bénéfice (perte) de la période</b>	<b>118 \$</b>	<b>(77) \$</b>
<b>Bénéfices non répartis à l'ouverture de la période</b>	<b>415</b>	<b>157</b>
<b>Bénéfices non répartis à la clôture de la période</b>	<b>533 \$</b>	<b>80 \$</b>
<b>Bénéfice (perte) par action</b>		
- de base	1,15 \$	(0,87) \$
- dilué	1,12 \$	(0,87) \$

*Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

<i>(en millions de dollars canadiens)</i> <i>(non vérifié)</i>	31 mars 2006	31 décembre 2005
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 854 \$	1 565 \$
Placements à court terme	775	616
	<b>2 629</b>	<b>2 181</b>
Liquidités soumises à des restrictions	45	86
Débiteurs	659	637
Rechanges, matières et fournitures	263	325
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme	157	125
	<b>3 753</b>	<b>3 354</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 660</b>	<b>5 494</b>
<b>Charges reportées</b>	<b>137</b>	<b>145</b>
<b>Actifs incorporels</b> <span style="float: right;">note 7</span>	<b>2 367</b>	<b>2 462</b>
<b>Participations et autres actifs</b>	<b>374</b>	<b>392</b>
	<b>12 291 \$</b>	<b>11 847 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	1 455 \$	1 355 \$
Produits passages perçus d'avance	856	711
Produits reportés Aéroplan	702	680
Part à court terme de la dette à long terme et des obligations locatives	266	265
	<b>3 279</b>	<b>3 011</b>
<b>Dette à long terme et obligations locatives</b> <span style="float: right;">note 2</span>	<b>3 710</b>	<b>3 543</b>
<b>Actions privilégiées convertibles</b>	<b>152</b>	<b>148</b>
<b>Impôts sur les bénéfices futurs</b>	<b>221</b>	<b>221</b>
<b>Passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires</b>	<b>2 103</b>	<b>2 154</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>216</b>	<b>203</b>
<b>Autres passifs à long terme</b>	<b>1 380</b>	<b>1 399</b>
	<b>11 061</b>	<b>10 679</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital social et autres capitaux propres</b> <span style="float: right;">note 7</span>	<b>690</b>	<b>747</b>
<b>Surplus d'apport</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Bénéfices non répartis</b>	<b>533</b>	<b>415</b>
	<b>1 230</b>	<b>1 168</b>
	<b>12 291 \$</b>	<b>11 847 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

<i>(en millions de dollars canadiens) (non vérifié)</i>	Trimestre clos le 31 mars	
	2006	2005
<b>Provenance (utilisation) des flux de trésorerie</b>		
<b>Exploitation</b>		
Bénéfice (perte) de la période	118 \$	(77) \$
Ajustements de rapprochement des flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation		
Amortissement et désuétude	134	120
Gain à la vente d'actifs	(3)	-
Gain de dilution <span style="float: right;">note 6</span>	(220)	-
Gain de change	4	15
Impôts sur les bénéfices futurs	(15)	(17)
Capitalisation des régimes d'avantages sociaux supérieure à la charge constatée	(22)	(8)
Augmentation des débiteurs	(16)	(91)
Diminution des rechanges, matières et fournitures	60	14
Augmentation des créditeurs et charges à payer	104	100
Augmentation des produits passages perçus d'avance, déduction faite des liquidités soumises à des restrictions	205	219
Versements au titre des locations avions supérieures aux frais de location	(5)	(4)
Autres	20	43
	<b>364</b>	<b>314</b>
<b>Financement</b>		
Émission d'actions ordinaires	2	-
Émission de parts de Jazz <span style="float: right;">note 6</span>	218	-
Emprunt au titre de la facilité de crédit liée à Jazz <span style="float: right;">note 2</span>	113	-
Emprunts liés aux appareils <span style="float: right;">note 2</span>	124	-
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	(88)	(140)
Distributions versées à des intérêts minoritaires	(15)	-
	<b>354</b>	<b>(140)</b>
<b>Investissement</b>		
Placements à court terme	(159)	(675)
Nouvelles immobilisations corporelles	(280)	(38)
Produit de la vente d'actifs	-	37
Produit de la vente de parts de Jazz <span style="float: right;">note 6</span>	14	-
Espèces en garantie de lignes de crédit	(4)	(20)
	<b>(429)</b>	<b>(696)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>289</b>	<b>(522)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>1 565</b>	<b>1 481</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>1 854 \$</b>	<b>959 \$</b>
<b>Paiements d'intérêts en espèces</b>	<b>63 \$</b>	<b>53 \$</b>
<b>Paiements d'impôts sur les bénéfices en espèces</b>	<b>3 \$</b>	<b>4 \$</b>

Ne sont pas compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie des placements à court terme de 775 \$ au 31 mars 2006 (616 \$ au 31 décembre 2005).

*Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

**Trimestre clos le 31 mars 2006 (non vérifié)  
(monnaies en millions de dollars canadiens)**

## **1. NATURE DES ACTIVITÉS ET MÉTHODES COMPTABLES**

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») est la société de portefeuille chapeautant plusieurs sociétés commerciales et sociétés en commandite du secteur du transport aérien et des services connexes, qui assurent leurs activités suivant quatre secteurs comptables : Services de transport, Aéroplan SEC (« Aéroplan »), Jazz Air SEC (« Jazz » ou « Jazz SEC ») et ACTS SEC (« Services techniques Air Canada ou « ACTS »). Le secteur des Services de transport regroupe les activités des sociétés par actions ou en commandite suivantes : Air Canada, AC Cargo SEC (« Air Canada Cargo »), ACGHS SEC (« Services au sol Air Canada » ou « ACGHS ») et Touram SEC (« Vacances Air Canada »). ACE détient une participation de 75,3 % dans Aéroplan SEC et une participation de 79,7 % dans Jazz Air SEC.

Aux fins des présentes notes afférentes aux états financiers consolidés, « Société » s'entend, selon le contexte, d'ACE et ses filiales collectivement, d'ACE et l'une ou plusieurs de ses filiales, d'une ou plusieurs filiales d'ACE, ou d'ACE à proprement parler.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société sont dressés selon des conventions comptables qui cadrent avec celles exposées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2005 d'ACE.

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, les présents états financiers intermédiaires ne comprennent pas toute l'information requise au titre des états financiers de fin d'exercice et doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés de l'exercice 2005 d'ACE. La direction est d'avis que les états financiers rendent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation d'une image fidèle des résultats des périodes intermédiaires visées.

La Société connaît généralement une hausse très marquée de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande sensiblement réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la résultante d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de la Société comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable avec la demande passagers à court terme.

### **Modifications futures de normes comptables**

#### **Instruments financiers, Couvertures et Résultat étendu**

Le Conseil des normes comptables a publié trois nouvelles normes concernant les instruments financiers : i) *Instruments financiers — comptabilisation et évaluation*; ii) *Couvertures*; et iii) *Résultat étendu*. Les principes fondamentaux à la base de ces normes sont que tous les instruments financiers, dont les instruments dérivés, doivent être comptabilisés au bilan d'une entreprise et évalués soit à leur juste valeur, soit, dans des circonstances limitées, lorsque la juste valeur pourrait ne pas être considérée comme des plus pertinentes, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments financiers qu'on entend détenir jusqu'à leur échéance doivent être évalués au coût après amortissement. Les exigences actuelles en ce qui concerne la comptabilité de couverture sont élargies de manière à ce que soit précisé comment cette comptabilité de couverture devrait être exécutée. En outre, un nouveau poste de bilan (« autres éléments du résultat étendu ») a été créé pour constater les gains et pertes non réalisés relatifs à certains instruments financiers. Les nouvelles normes s'appliqueront à la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les normes n'autorisent pas le retraitement des états financiers des exercices précédents; cependant, elles prévoient des dispositions de transition détaillées. La Société est en train d'évaluer toutes les répercussions de ces nouvelles normes, qui pourraient avoir une incidence notable sur ses états financiers.

## 2. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS LOCATIVES

### Obligations convertibles de premier rang d'ACE

Dans le cadre de la distribution spéciale de parts du Fonds de revenu Aéroplan aux actionnaires d'ACE (voir note 7) le taux de conversion des obligations convertibles de premier rang à 4,25 % échéant en 2035 (les « obligations convertibles ») a été rajusté de 20,8333 à 22,2838 actions à droit de vote variable de catégorie A (si le porteur n'est pas canadien) ou actions à droit de vote de catégorie B (si le porteur est canadien) par tranche de 1 000 \$ de capital d'obligations convertibles. Cet ajustement a été effectué en date du 22 mars 2006 et est considéré comme conforme à l'acte de fiducie régissant les obligations convertibles.

### Financement des appareils Embraer

Au premier trimestre 2006, Air Canada a contracté des emprunts pour financer l'acquisition de cinq Embraer totalisant 124 \$ (107 \$ US). Les emprunts, garantis par les appareils Embraer, sont remboursables par versements trimestriels et viennent à échéance entre 2018 et 2021. Les obligations de remboursement trimestriel du capital jusqu'à 2010 représentent environ 1 \$ US. La majorité des emprunts portent intérêt à un taux fixe moyen pondéré de 7,80 % et le reste à un taux variable égal au TIOL à trois mois aux États-Unis majoré de 3,25 % (8,21 % au 31 mars 2006).

### Facilités de crédit renouvelable

#### Air Canada

Le 31 mars 2006, Air Canada a conclu des modifications à sa facilité de crédit renouvelable consortiale garantie de premier rang, qui lui ont permis notamment de réduire ses taux d'intérêt et la commission d'attente. Selon la convention de crédit révisée, le montant global dont elle dispose a aussi été ramené de 300 \$ (ou l'équivalent en dollars US) à 250 \$ (ou l'équivalent en dollars US). Notamment, la marge de taux d'intérêt a été révisée à la baisse de l'ordre de 0,25 % pour se fixer à des taux allant du TIOL majoré de 2,25 % à 3,25 % ou au taux préférentiel majoré de 1,25 % à 2,25 % (fondés sur le bénéfice d'Air Canada avant intérêts, impôts, amortissement, désuétude et locations avions). Au 31 mars 2006, aucune somme n'avait été tirée de cette facilité.

#### Jazz

Dans le cadre du placement initial de parts dans le Fonds de revenu Jazz Air (voir note 6), Jazz a conclu une facilité de crédit consortiale garantie de premier rang de 150 \$. À la clôture du placement, 115 \$ en avaient été tirés (113 \$ après les frais). Cette facilité d'une durée de trois ans porte intérêt à des taux variables. La facilité de crédit en cours est garantie sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs de Jazz. Jazz a conclu des contrats de swap avec des tiers d'une valeur nominale de 115 \$ pour recevoir des taux variables et payer des taux fixes de 7,09 %. Jazz a remboursé l'encours de 14 \$ au 31 décembre 2005 au titre de ses emprunts à terme et facilités de crédit.

**3. CHARGES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES**

La Société a constaté les charges de retraite et d'avantages complémentaires suivantes :

	Trimestre clos le 31 mars	
	2006	2005
Charge de retraite	45 \$	31 \$
Charges complémentaires de retraite	28	39
<b>Total</b>	<b>73 \$</b>	<b>70 \$</b>

#### 4. PROVISIONS LIÉES À LA MAIN-D'ŒUVRE

En février 2006, la Société a annoncé que certaines entreprises d'ACE allaient réduire de 20 % leurs effectifs non syndiqués. Les compressions de personnel non syndiqué s'effectueront principalement à Air Canada, aux Services techniques Air Canada, aux Services aux sol Air Canada et à Air Canada Cargo. Une charge exceptionnelle de 33 \$ a été constatée au premier trimestre 2006 relativement aux compressions, dont 28 \$ au titre des Services de transport et 5 \$, au titre des Services techniques Air Canada.

Le tableau ci-après indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, lesquelles incluent celles constituées à l'égard de la restructuration :

	Trimestre clos le 31 mars	
	2006	2005
Ouverture de la période	157 \$	192 \$
Charges constatées	33	1
Charges engagées	(13)	(8)
Clôture de la période	177	185
Part à court terme	(80)	(53)
<b>Passif à long terme lié au personnel</b>	<b>97 \$</b>	<b>132 \$</b>

La part à court terme des provisions au titre de la main-d'œuvre est incluse dans les créditeurs et charges à payer, et la part à long terme, dans les autres passifs à long terme.

**5. CAPITAL SOCIAL**

Au 31 mars 2006, les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE ainsi que les autres actions ordinaires pouvant être émises de par l'exercice d'actions privilégiées convertibles, d'obligations convertibles et d'options sur actions, s'établissaient comme suit :

	Capital autorisé	Actions en circulation (en milliers)	
		Au 31 mars 2006	Au 31 décembre 2005
<b>Actions ordinaires émises et en circulation</b>			
Actions à droit de vote variable de catégorie A	illimité	77 016	76 735
Actions à droit de vote de catégorie B	illimité	24 916	25 059
Actions bloquées		-	28
<b>Total des actions ordinaires émises et en circulation</b>		<b>101 932</b>	101 822
<b>Actions ordinaires pouvant être émises</b>			
Actions privilégiées convertibles		10 354	10 228
Obligations convertibles		7 354	6 875
Options sur actions		3 350	3 187
<b>Total des actions ordinaires pouvant être émises</b>		<b>21 058</b>	20 290

L'information présentée dans le tableau ci-dessus tient compte de l'incidence de la distribution spéciale de parts d'Aéroplan (voir note 7).

## 6. CESSION D'UNE PARTICIPATION DANS JAZZ SEC

Conjointement avec le placement initial de parts du Fonds de revenu Jazz Air le 2 février 2006, le Fonds a vendu 23,5 millions de parts de Jazz au prix de 10,00 \$ l'unité pour un produit net de 218 \$, déduction faite de frais de placement de 17 \$ payés pendant le trimestre. Au moment de la clôture du placement initial, Jazz SEC a tiré un produit de 113 \$, déduction faite de 2 \$ de frais, d'une nouvelle facilité de crédit à terme (voir note 2).

Le 27 février 2006, à la suite de l'exercice de l'option pour attributions excédentaires par les preneurs fermes, le Fonds a émis 1,5 million de parts supplémentaires au prix de 10,00 \$ l'unité pour un produit net supplémentaire d'environ 14 \$. Le Fonds est une fiducie à capital variable sans personnalité morale, qui détient indirectement 20,3 % des parts de société en commandite en circulation de Jazz SEC, ACE détenant les 79,7 % restants.

Certaines parts de société en commandite détenues par la Société, représentant 20 % des parts de société en commandite émises et en circulation à la clôture, sont subordonnées (les « parts de SEC subordonnées »). Les distributions sur les parts de SEC subordonnées prennent rang après celles sur les parts de SEC non subordonnées. Jazz SEC versera les distributions (y compris en ce qui concerne les insuffisances accumulées dans les distributions) sur les parts de SEC subordonnées à la fin d'un trimestre d'exercice.

Le contrat de liquidité pour les investisseurs prévoit que les parts qu'ACE détient dans Jazz SEC, pour autant qu'elles ne soient pas subordonnées, peuvent être échangées contre des parts du Fonds dans un rapport de une contre une. Les parts subordonnées de Jazz SEC que détient ACE pourront être échangées après le 31 décembre 2006. Le droit d'échange s'éteint une fois que toutes les parts de Jazz détenues par ACE auront été échangées. Le contrat de liquidité pour les investisseurs prévoit en outre des droits d'inscription sur demande et d'autres droits de liquidité qui lui permettront de demander au Fonds de déposer un prospectus et de contribuer par ailleurs à un appel public à l'épargne visant les parts, sous réserve de certaines restrictions.

ACE a enregistré au bilan un gain de dilution de 220 \$ et des intérêts minoritaires de 10 \$ par suite de la dilution de sa participation dans Jazz SEC. Le gain de dilution correspond au produit net du placement en excédent de la valeur comptable de la part proportionnelle d'ACE dans Jazz SEC. En outre, l'opération a donné lieu à l'inscription d'une charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 10 \$.

## 7. DISTRIBUTION SPÉCIALE DE PARTS D'AÉROPLAN

Le 16 février 2006, le Conseil d'administration d'ACE a approuvé une distribution spéciale à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Aéroplan. Cette distribution de 0,18 part d'Aéroplan par action à droit de vote variable de catégorie A, action à droit de vote de catégorie B et action privilégiée d'ACE (après conversion) est effectuée au titre de remboursement sur le capital et représente au total environ 10,1 % des parts du Fonds de revenu Aéroplan en circulation sur une base diluée. La date de clôture des registres aux fins de la distribution spéciale est le 3 mars 2006. Compte tenu du prix de clôture des parts du Fonds de revenu Aéroplan au 3 mars 2006, la juste valeur des parts distribuées est de 251 \$.

Comme des parts d'Aéroplan ne peuvent être distribuées aux actionnaires d'ACE résidant aux États-Unis, au total 7 085 111 parts du Fonds de revenu Aéroplan, représentant les parts qui, en d'autres circonstances, auraient dû être distribuées aux actionnaires d'ACE résidant aux États-Unis ainsi que les parts d'actionnaires d'ACE qui, aux registres, détenaient moins de 200 actions et les fractions de participation dans des parts d'Aéroplan, ont été vendues sur la Bourse de Toronto dans le cadre d'une vente ordonnée et le produit net en espèces de l'opération a été versé aux actionnaires. Au total, 20 204 165 parts d'Aéroplan ont fait l'objet de la distribution spéciale aux actionnaires d'ACE, dont 13 119 054 distribuées à des actionnaires d'ACE et 7 085 111 parts, vendues à la Bourse de Toronto. Une fois complétée la distribution et réalisé le financement du Régime initial d'intéressement à long terme d'Aéroplan décrit plus bas, ACE détenait une participation de 75,3 % dans Aéroplan SEC, et le Fonds de revenu Aéroplan, 24,7 %.

La distribution spéciale d'un total de 18 347 309 parts d'Aéroplan aux porteurs d'actions de catégories A et B constitue un transfert non monétaire non réciproque à des propriétaires, opération qui est constatée à la valeur comptable des actifs nets cédés et ne donne lieu ni à un gain ni à une perte. Vu la situation déficitaire d'Aéroplan SEC, aucune somme n'est venue attester cet élément de distribution dans les présents états financiers, si ce n'est les entrées comptables liées aux impôts sur les bénéfices futurs décrites ci-après.

La distribution spéciale à des porteurs d'actions privilégiées d'ACE a totalisé 1 856 856 parts d'Aéroplan. Étant donné que les porteurs d'actions privilégiées convertibles ne sont pas des propriétaires de la Société aux fins comptables, l'opération est considérée comme un transfert non réciproque à des non-propriétaires. Le transfert est mesuré à sa juste valeur à la date de distribution et a donné lieu à des intérêts débiteurs nets de 4 \$ et à une réduction des actifs incorporels de 4 \$. Les intérêts débiteurs nets de 4 \$ représentent la juste valeur de la distribution de 23 \$, déduction faite d'un gain constaté de 19 \$ représentant la valeur comptable de la distribution en excédent de la valeur comptable de la part proportionnelle d'ACE dans Aéroplan de 4 \$ (compte tenu des ajustements de la juste valeur constatés à la consolidation).

La distribution spéciale n'a eu aucune répercussion fiscale. Cependant, la distribution entraîne un report de perte en avant pour ACE, qui a donné lieu à une réduction de 65 \$ des actifs d'impôts futurs, dont 59 \$ ont trait à la distribution aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B et ont été portés en diminution du capital social et des actifs incorporels conformément aux méthodes comptables de la Société en matière d'impôts sur les bénéfices. Les 6 \$ restants ont trait à la distribution aux porteurs d'actions privilégiées et ont été passés en charges dans l'état des résultats au titre des impôts sur les bénéfices futurs.

Conformément aux conditions des obligations convertibles de premier rang d'ACE, la distribution spéciale et le remboursement de capital ont donné lieu à un ajustement du taux de conversion (voir note 2). Cette modification du taux de conversion n'a eu aucune répercussion comptable. De même, le régime d'options d'achat d'actions de la Société prévoit la modification du prix d'exercice des options et du nombre d'actions ordinaires que les participants peuvent avoir le droit d'exercer. En date du 22 mars 2006, cet ajustement a été appliqué à toutes les options sur actions d'ACE non exercées au 1<sup>er</sup> mars 2006, que les droits dont elles sont assorties aient été acquis ou non. Le prix d'exercice moyen pondéré et le nombre d'options en cours ont été modifiés, passant de 25,54 \$ et 3 131 946 options à 23,87 \$ et 3 350 193 options.

#### Régime initial d'intéressement à long terme d'Aéroplan

Le 31 mars 2006, ACE a transféré en fiducie 500 000 parts d'Aéroplan aux fins du financement du Régime initial d'intéressement à long terme d'Aéroplan. Ce transfert a été constaté à la valeur comptable des actifs nets cédés et n'a donné lieu à aucun gain ou perte. Selon ce régime, la moitié des parts octroyées sont conditionnelles au rendement, et l'autre moitié s'acquiert avec le temps. Les parts conditionnelles au rendement s'acquiert à la fin de chaque période de rendement, à condition que les objectifs d'encaisse distribuable fixés par le conseil d'administration d'Aéroplan pour chacune des périodes se terminant les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 aient été atteints, ou sur une base cumulative à la fin de la période de rendement suivante, à condition que ces objectifs aient été atteints au cours de cette période de rendement suivante. Les parts qui s'acquiert avec le temps devraient avoir été acquises à la fin de la période de trois ans se terminant le 29 juin 2008.

**8. INFORMATIONS SECTORIELLES**

La Société regroupe ses comptes selon quatre secteurs d'activité : les Services de transport, Aéroplan, Jazz et ACTS. Les méthodes comptables suivies par chacun de ces secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 2 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2005 d'ACE. L'information financière sectorielle ici présentée s'aligne sur les modes de production d'information à partir desquels l'entreprise prend ses décisions d'exploitation. Les différents secteurs négocient les uns avec les autres comme s'ils étaient des parties non apparentées. Le rapprochement des montants totaux présentés par chaque secteur et des montants correspondants figurant dans les états financiers consolidés s'établit comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars 2006					
	Services de transport	Aéroplan	Jazz	ACTS	Élimination intersectorielle	Total consolidé
Produits passages	2 021 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 021 \$
Produits fret	151	-	-	-	-	151
Autres produits	67	197	2	46	-	312
Produits externes	2 239	197	2	46	-	2 484
Produits intersectoriels	53	3	318	154	(528)	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 292</b>	<b>200</b>	<b>320</b>	<b>200</b>	<b>(528)</b>	<b>2 484</b>
LAAD <sup>a)</sup>	201	4	36	8	(2)	247
Autres charges	2 208	157	249	211	(526)	2 299
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 409</b>	<b>161</b>	<b>285</b>	<b>219</b>	<b>(528)</b>	<b>2 546</b>
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	<b>(117)</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>(62)</b>
Total des produits (charges) hors exploitation, intérêts minoritaires, écart de change et impôts sur les bénéfices	186	-	(2)	(4)	-	180
<b>Résultats sectoriels</b>	<b>69 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>(23) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>118 \$</b>

  

	Trimestre clos le 31 mars 2005					
	Services de transport	Aéroplan	Jazz	ACTS	Élimination intersectorielle	Total consolidé
Produits passages	1 739 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 739 \$
Produits fret	135	-	-	-	-	135
Autres produits	92	170	2	39	-	303
Produits externes	1 966	170	2	39	-	2 177
Produits intersectoriels	49	3	212	136	(400)	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 015</b>	<b>173</b>	<b>214</b>	<b>175</b>	<b>(400)</b>	<b>2 177</b>
LAAD <sup>a)</sup>	182	2	19	8	(1)	210
Autres charges	1 919	145	165	147	(399)	1 977
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 101</b>	<b>147</b>	<b>184</b>	<b>155</b>	<b>(400)</b>	<b>2 187</b>
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	<b>(86)</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>
Total des produits (charges) hors exploitation, intérêts minoritaires, écart de change et impôts sur les bénéfices	(60)	-	(4)	(3)	-	(67)
<b>Résultats sectoriels</b>	<b>(146) \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(77) \$</b>

a) LAAD s'entend de la combinaison des locations avions et de la charge d'amortissement et de désuétude.

Une charge d'amortissement de 23 \$ (26 \$ en 2005) a été constatée au titre des actifs incorporels pour le premier trimestre 2006 à même la charge d'amortissement et de désuétude.

**Information d'ordre géographique**

	Trimestre clos le 31 mars	
	2006	2005
Produits passages		
Lignes intérieures	786 \$	677 \$
Lignes transfrontalières	474	379
Lignes transatlantiques	339	293
Lignes transpacifiques	198	189
Autres	224	201
<b>Total des produits passages</b>	<b>2 021 \$</b>	<b>1 739 \$</b>

En ce qui concerne les lignes intérieures, les produits passages sont fonction des produits tirés des vols ayant leurs points d'origine et de destination au Canada. Les produits passages tirés des lignes transfrontalières et autres lignes internationales sont fonction des produits tirés des vols ayant un point d'origine ou de destination à l'étranger.

**9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN****US Airways Group, Inc.**

Le 10 avril 2006, la Société a conclu une entente portant sur la vente, à la société en commandite PAR Investment Partners LP, de 1,75 million d'actions de US Airways Group, Inc. (« US Airways »). Le produit de la vente s'est chiffré à 78 \$ (68 \$ US). Le marché a été complété le 13 avril 2006. En conséquence, ACE a enregistré un gain avant impôts de 46 \$ (38 \$ après impôts) au deuxième trimestre 2006 et continue de détenir 3,25 millions d'actions de US Airways.